

CHARTE D'UTILISATION DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE LEOGNAN

La page Facebook de la ville de Léognan, administrée par les services de la Ville de Léognan, est un espace **d'échange et de partage**. Tous les membres sont invités à y participer, à condition de respecter certaines **règles élémentaires** de courtoisie explicitées ci-après afin que les échanges puissent se dérouler de la manière la plus **agréable** possible.

En contribuant à la page Facebook de la ville de Léognan, tout utilisateur accepte, pleinement et sans aucune réserve, la présente charte d'utilisation et s'engage à la respecter.

Toutes les contributions font l'objet d'une modération a posteriori des administrateurs de la page de la ville de Léognan également appelés modérateurs. Ces derniers s'autorisent à supprimer ou masquer tout commentaire contrevenant aux règles de la présente charte d'utilisation, sans qu'aucun avertissement ou autorisation préalable ne soit demandée à l'utilisateur.

Le rôle des modérateurs de la page de la ville de Léognan est de veiller à la qualité des débats en écartant les contributions qui, par leur caractère indigne, attentatoire aux personnes, agressifs, destructeur ou hors sujet, nuisent aux discussions et alimentent la polémique.

Les modérateurs excluent également tout propos contraire aux lois en vigueur.

Ne sont pas tolérés sur la page Facebook de la ville de Léognan à l'encontre des personnes physiques comme morales (liste non exhaustive) :

- Les propos diffamatoires, injurieux ou outrageants,
- Le harcèlement et les attaques directes entre participants,
- Les messages publicitaires, commerciaux ou promotionnels, ainsi que les petites annonces,
- Les messages tombant sous le coup de la loi, notamment les incitations à la haine raciale, les appels à la violence, la pédophilie, l'apologie de crime de guerre...
- Les commentaires discriminatoires, racistes, homophobes, sexistes...
- Les propos agressifs, vulgaires, grossiers, obscènes ou menaçants...
- Les commentaires à caractères pornographiques ou érotiques,
- Les commentaires portant atteinte aux droits et intérêts légitimes des tiers (propriété intellectuelle, droit d'auteur, respect de la vie privée, dénigrement de biens ou de marques...)
- Les propos portant atteinte à la protection des données personnelles
- Les messages contenant des coordonnées telles que : numéro de téléphone, adresses postales, adresses électroniques...
- Tout lien hypertexte vers un site tiers.
- Les commentaires dans une autre langue que le français.

Nous invitons les contributeurs à :

- Demeurer polis et courtois,
- Ecrire leur message correctement et à proscrire le langage SMS,
- Ne pas abuser de majuscule et de ponctuation. Sur internet, cela revient à crier.
- Vérifier que leur commentaire correspond bien au sujet de discussion.
- Citer leurs références
- Tenir compte que les propos publiés sont accessibles à tous.
- Respecter le débat et le lecteur.
- Vérifier la source des informations postées afin d'éviter la désinformation et les rumeurs.

Les responsabilités :

Les administrateurs de la page Facebook de la ville de Léognan modèrent la page a posteriori. Les publications étant mises en ligne instantanément mais contrôlées ultérieurement, la ville de Léognan ne peut garantir la licéité, la probité ou la qualité des contributions publiées sur sa page.

Ainsi, les utilisateurs qui publient sur le mur de la page Facebook de la ville de Léognan, le font sous leur entière responsabilité (Il n'y a pas de droit à l'oubli sur internet. Tout contenu publié, l'est définitivement). La ville de Léognan ne saurait être tenue pour responsable de ces contributions et des conséquences de leur diffusion.

Signalement

Chaque utilisateur peut à tout moment, si une contribution porte atteinte à ses droits, la signaler à la société Facebook, selon la procédure de signalement mise en place par celle-ci.